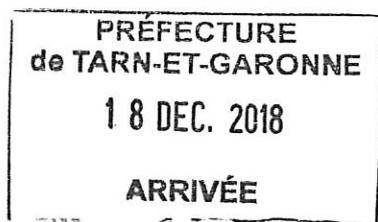


ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LES COMMISSIONS
ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

A.D. n° 2018 - 1959



Le Président du Conseil départemental
de Tarn-et-Garonne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté départemental AD n° 2015-860 du 28 avril 2015 portant désignation des conseillers départementaux en qualité de représentants de l'Assemblée départementale dans les commissions et organismes extérieurs ;

ARRÊTÉ :

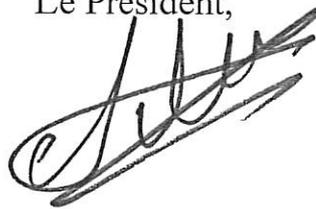
Article 1^{er} : Les dispositions figurant en annexe à l'arrêté départemental n° 2015-860 du 28 avril 2015 à la rubrique « personnel départemental » portant désignation des conseillers départementaux représentant l'Assemblée départementale au sein du Comité technique, du Comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) et des Commissions administratives paritaires (CAP) sont abrogées et remplacées par les dispositions figurant en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Les dispositions figurant en annexe à l'arrêté départemental n° 2015-860 du 28 avril 2015 à la rubrique « personnel départemental » sont complétées par la désignation des conseillers départementaux en tant que représentant de l'Assemblée départementale au sein des Commissions Consultatives Paritaires pour les agents contractuels instituées par décret du 23 décembre 2016.

Article 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Montauban,
Le 18 décembre 2018

Le Président,



Christian ASTRUC





TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-et-GARONNE

REPRÉSENTATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

Désignations effectuées par le Président du Conseil Départemental
(Article L.3221-7 du code général des collectivités territoriales)

Vu pour être annexé à
l'arrêté départemental n° 2018-1959
du 18 décembre 2018

le Président,

Christian ASTRUC



COMMISSIONS ET ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Personnel départemental		
- Comité technique	Le Président du Conseil Dptal, ou son représentant : M. VIGUIÉ - Mme MAURIÈGE - Mme BAULU - M. BERTELLI - M. WEILL - M. DESCAZEUX	Mme TURELLA-BAYOL Mme JALAISE M. BÉSIERS M. HÉBRARD M. ALBUGUES Mme MORVAN
- Comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT)	Le Président du Conseil Dptal, ou son représentant : M. VIGUIÉ - Mme MAURIÈGE - Mme BAULU - M. BERTELLI - M. WEILL - M. DESCAZEUX	Mme TURELLA-BAYOL Mme JALAISE M. BÉSIERS M. HÉBRARD M. ALBUGUES Mme MORVAN
- Commissions administratives paritaires CAP catégorie C	Le Président du Conseil Dptal, ou son représentant : M. VIGUIÉ - Mme MAURIÈGE - Mme BAULU - Mme JALAISE - M. WEILL - M. DESCAZEUX	Mme TURELLA-BAYOL M. BERTELLI M. BÉSIERS M. HÉBRARD M. ALBUGUES Mme MORVAN
- Commissions administratives paritaires CAP catégorie B	Le Président du Conseil Dptal, ou son représentant : M. VIGUIÉ - Mme MAURIÈGE - Mme BAULU - M. WEILL	Mme TURELLA-BAYOL Mme JALAISE M. BÉSIERS M. ALBUGUES
- Commissions administratives paritaires CAP catégorie A	Le Président du Conseil Dptal, ou son représentant : M. VIGUIÉ - Mme MAURIÈGE - Mme BAULU - M. WEILL - M. DESCAZEUX	Mme TURELLA-BAYOL Mme JALAISE M. BÉSIERS M. ALBUGUES Mme MORVAN
- Commission consultative paritaire et conseils de discipline de recours des agents contractuels CCP catégorie C	Le Président du Conseil Dptal, ou son représentant : M. VIGUIÉ - Mme MAURIÈGE - Mme BAULU - M. WEILL - M. DESCAZEUX	Mme TURELLA-BAYOL Mme JALAISE M. BÉSIERS M. ALBUGUES Mme MORVAN
- Commission consultative paritaire et conseils de discipline de recours des agents contractuels CCP catégorie A	Le Président du Conseil Dptal, ou son représentant : M. VIGUIÉ - Mme MAURIÈGE	Mme TURELLA-BAYOL Mme JALAISE